

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2016 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 09/11/16 s'est réuni le mercredi 16 novembre 2016, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis VOGEL, Maire

Monsieur Gérard MILLET, Madame Marie-Hélène GRANGE (jusqu'au point n° 11), Monsieur Kadir MEBAREK, Monsieur Noël BOURSIN (jusqu'au point n° 28), Madame Renée WOJEIK, Monsieur Romaric MOYON, Madame Brigitte TIXIER (à partir du point n° 8 jusqu'au point n° 29), Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Ségolène DURAND,

Adjoints

Monsieur Xavier LUCIANI, Monsieur Jean-Claude COULLEAU, Madame Josette CHABANE, Monsieur Gérard PILLET, Madame Marie-Rose RAVIER, Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Monsieur Henri MELLIER, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Jocelyne LANGMANN, Madame Catherine STENTELAIRE (à partir du point n° 8), Monsieur Mourad SALAH, Madame Corinne AUBANEL (à partir du point n° 8), Madame Chrystelle MAROSZ, Madame Valérie VERNIN (à partir du point n° 8), Monsieur Christian CLAUSE, Monsieur Claude BOURQUARD, Monsieur François KALFON (à partir du point n° 25), Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO, Madame Farida ATIGUI (jusqu'au point n° 38), Monsieur Thomas GUYARD, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Madame Brigitte TIXIER (jusqu'au point n° 7), Monsieur Anthony LEMOND (jusqu'au point n° 7 puis à partir du point n° 29), Monsieur Mohammed HADBI, Monsieur Mohamed MOKEDDEM, Madame Valérie VERNIN (jusqu'au point n° 7), Monsieur Thierry BRISSON, Monsieur Baytir THIAW, Madame Marine GAINARD

ABSENTS NON EXCUSES :

Monsieur François KALFON (jusqu'au point n° 24), Madame Djamila SMAALI PAILLE

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Hélène GRANGE a donné pouvoir à Madame Corinne AUBANEL à partir du point n° 12), Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA a donné pouvoir à Monsieur Louis VOGEL, Monsieur Noël BOURSIN a donné pouvoir à Monsieur Kadir MEBAREK (à partir du point n° 29), Madame Brigitte TIXIER a donné pouvoir à Monsieur Romaric MOYON (à partir du point n° 29), Monsieur Anthony LEMOND a donné pouvoir à Madame Brigitte TIXIER (à partir du point n° 8 jusqu'au point n° 28), Madame Catherine STENTELAIRE a donné pouvoir à Madame Chrystelle MAROSZ (jusqu'au point n° 7), Madame Corinne AUBANEL a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène GRANGE (jusqu'au point n° 7), Madame Alexandra DUVERNE a donné pouvoir à Madame Ségolène DURAND, Monsieur Thierry BRISSON a donné pouvoir à Monsieur François KALFON (à partir du point n° 25), Madame Farida ATIGUI a donné pouvoir à Monsieur Thomas GUYARD (à partir du point n° 39)

SECRETAIRE :

Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 26 mai 2016.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 23 juin 2016.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 7 juillet 2016.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu analytique de la séance du 12 juillet 2016.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une souscription publique à l'occasion de la restauration de l'Hôtel des Cens (actuel Hôtel de Ville).
- ✓ Emis un avis favorable au projet de fusion des Centres Hospitaliers de Melun et de Briecombe-Comte-Robert à compter du 1er janvier 2017.
- ✓ Approuvé les termes du protocole d'accord concernant la liaison TZEN 2 Sénart-Melun sur le territoire de la commune de Melun à conclure avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et le Département de Seine-et-Marne et autorisé Monsieur le Maire à le signer.

- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition à titre temporaire des jardins familiaux.
- ✓ Approuvé les termes du projet de Convention Cadre de financement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes portant sur la période 2016-2019 et dit que les dépenses d'un montant total de 35 000 € HT seront inscrits aux Budgets 2017, 2018 et 2019.
- ✓ Décidé d'acquérir auprès de la Société des Eaux de Melun, représentée par Veolia Eau, les parcelles cadastrées section C n° 1287 p et 1326 p, situées lieu-dit la Grande Pièce à Livry-sur-Seine, pour une superficie totale de 13 239 m², au prix de un euro et de les classer dans le domaine public communal.
- ✓ Constaté la désaffectation effective à l'usage du public de la parcelle cadastrée section AM n° 44 pour partie, d'une superficie de 1 350 m² environ, située 22 rue des Fabriques à Melun et décidé son déclassement du domaine public communal afin de l'incorporer au domaine privé communal.
- ✓ Emis un avis favorable à l'engagement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme et approuvé le principe d'une participation élargie liée à prescription de la modification du PLU en vue de l'évolution de la zone inondable de l'Almont.
- ✓ Autorisé l'allocation en non valeur de titres à hauteur de 28 961.01 €.
- ✓ Voté la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2016, équilibrée en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :

| | |
|-------------------|------------------|
| -Fonctionnement : | - 144 123,00 € |
| -Investissement : | - 2 468 426,92 € |
| -Total : | - 2 612 549,92 € |

Précisé que le Budget est voté au niveau du Chapitre et Chapitre « opérations d'équipement », par nature, avec présentation croisée par fonction.
Autorisé le Maire à verser les subventions détaillées en annexe du document budgétaire.
- ✓ Voté les écritures d'ordre non budgétaires, pratiquées par Monsieur le Trésorier, aux comptes 1068, 28088 et 281578.
- ✓ Approuvé le Programme des opérations et demandes de subventions présenté au titre des opérations d'investissement 2016 éligibles à la Dotation Politique de la Ville.
- ✓ Approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour des fournitures entre la CAMVS, la Ville de Melun et 17 autres communes et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.
- ✓ Approuvé la Convention d'occupation précaire conférant un droit privatif en forêt domaniale de Fontainebleau.
- ✓ Approuvé la Convention de servitude et de passage du réseau de chauffage urbain.

- ✓ Approuvé les termes du projet de Convention tripartite relative à l'aménagement de l'accès au nouveau Pôle de Santé Public-Privé sur la RD 306 à conclure avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et le Département de Seine-et-Marne et autorisé Monsieur le Maire à la signer.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de la Convention de financement à conclure avec la Ville de La Rochette pour les travaux de réhabilitation de la rue Pissaro mitoyenne avec la Ville de Melun.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de Seine et Marne l'avenant à la Convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à céder le terrain sis à l'angle de la rue Lavoisier et de l'avenue de Meaux à la Société Bouygues Immobilier, dans le cadre de la requalification de l'entrée des Mézereaux, et à approuver la participation de Bouygues Immobilier à l'indemnisation de la SCI MARINA dans le cadre de l'établissement d'une servitude de passage avec restriction d'usage.
- ✓ Approuvé le projet de Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à conclure avec la SPL Melun Val de Seine Aménagement pour un accompagnement de la Ville dans la définition de son projet NPNRU.
- ✓ Approuvé le projet de convention pour une avance de trésorerie au Club de Joute de l'Union Sportive Melunaise.
- ✓ Autorisé le versement d'une partie des subventions votés au Budget Primitif 2016 pour les Associations Sportives.
- ✓ Approuvé le Rapport Annuel relatif à la Politique de la Ville portant sur l'exercice 2015.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'impression et la distribution de la plaquette culturelle unique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- ✓ Décidé d'élargir aux étudiants le tarif unique "résidents melunais" à 5 € TTC appliqué au cinéma Les Variétés.
- ✓ Donné un avis favorable à la modification des statuts de l'Agglomération Melun Val de Seine telle qu'elle a été approuvée par le Conseil Communautaire de la CAMVS.
- ✓ Approuvé la détermination du nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire suite à l'extension du périmètre de la CAMVS.
- ✓ Approuvé et émit un avis favorable au rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) au titre de la compétence "Politique de la Ville" pour les communes de MELUN, de DAMMARIE LES LYS et du MEE SUR SEINE.

- ✓ Approuvé et émit un avis favorable au rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) au titre de certaines compétences des communes de PRINGY et de SAINT FARGEAU PONTIERRY vers la CAMVS à compter du 1^{er} janvier 2016.
- ✓ Approuvé l'inscription de la Ville de Melun dans une opération " Ma Boutique à l'Essai " et son adhésion à la Fédération des Boutiques à l'Essai.
- ✓ Décidé d'adopter le Programme Pluriannuel d'Accès à l'Emploi Titulaire.
- ✓ Fixé la rémunération des agents participant à titre accessoire à des activités éducatives.
- ✓ Créé deux emplois d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créé un emploi d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.

✎ QUESTIONS ECRITES ✎

1/ A propos de la politique d'accueil des réfugiés sur le territoire communal.

2/ A propos de l'accroissement de la demande des services publics.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Monsieur Louis VOGEL